

## **Procès-verbal du Conseil Municipal** **Séance du 5 juillet 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le cinq juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe LEMOINE, Maire

Date de convocation : 25/06/2024 Date d'affichage de la convocation : 25/06/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 13 - Nombre de présents : 10 – Nombre de votants : 11

Etaient présents : M. LEMOINE Philippe

Mmes MICHAUD Corinne, CHATEAUZEL Claire, Mme LUCAS Hélène, LUNEL Alexia,  
Mrs CAURETTE Olivier, ROLLOIS Michaël, MORIN Dominique, BOURBON Christian,  
SARAZIN Patrick

Absent excusé : M KEITA Alexandre (pouvoir à Hélène LUCAS)

Absents : M BESNARD Michel

Mme BOUREAU Héloïse

Claire CHATEAUZEL a été élue secrétaire de séance (selon art. L.212115 du Code Général des Collectivités Territoriales).

### **1) Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2024**

M le maire demande s'il y a des remarques ou des questions sur le compte rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2024.

### **2) Délibération pour la prolongation des cours de musique sur 2 classes**

Mr le maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de reconduire les cours de musique, intervention du Conservatoire de Musique tous les 15 jours pour 2 classes. Le coût s'élève à 1 500€ (1 440€ en 2023).

M ROLLOIS s'interroge sur l'avis des enseignantes concernant cette prestation.

M CAURETTE précise que les enseignantes sont plutôt satisfaites de la prestation.

M LEMOINE précise qu'en 2023/2024 la prestation a démarré seulement en mai, la commune ne sera facturée que pour les cours réellement réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la prolongation des cours de musique par le Conservatoire de Musique de Magny-en-Vexin.

### 3) Vote des tarifs communaux applicables en septembre 2024

M le Maire présente les différents tarifs communaux 2023 et propose des tarifs pour 2024/2025 applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

#### **Garderie :**

Matin de 7h à 8h30: 2.80 € (2.10€ pour le 3e enfant d'une même famille)

Soir de 16h15 à 18h30 : 4.00€ (3.00€ pour le 3e enfant d'une même famille)

M le Maire propose de reconduire ces tarifs pour 2024/2025

M CAURETTE souhaiterait pouvoir comparer les tarifs avec d'autres communes aux alentours pour l'an prochain

#### **Cantine :**

Repas : 4.80 € (3.00€ pour le 3e enfant d'une même famille)

Repas anti-allergies avec un PAI validé (prescrit par le médecin) : 8.50 €

Panier repas fourni par la famille : 1.50 € (frais personnel)

Patrick SARAZIN demande si la commune est satisfaite du traiteur

Michaël ROLLOIS indique que le prestataire est plutôt réactif et sérieux

Olivier CAURETTE rappelle que les prestations de cantine soient mutualisées avec les communes de la CCVVS

Mais qu'il n'a plus de nouvelle de ce projet de cuisine centrale

M le Maire propose les tarifs suivant pour 2024 :

Repas : 5.00 € compte tenu des augmentations du traiteur depuis 1 an

Repas anti-allergies (prescrit par le médecin) : 8.50 €

Panier repas fourni par la famille : 1.50 €

Michaël ROLLOIS indique qu'il faudra se positionner sur la question des repas aux demandes particulières : végétarien, végétan, sans porc

Actuellement nous n'avons aucun cas

#### **Place au cimetière :**

Concession 1 emplacement (2m x 1m) perpétuelle - 2023 : 410 €

1 place au colombarium perpétuelle - 2023 : 410 €

Olivier CAURETTE trouve que les tarifs du colombarium ne sont pas élevés car nous fournissons.

Patrick SARAZIN indique que les travaux de création du jardin du souvenir et du colombarium prennent beaucoup de retard. Il est conscient des conditions climatiques mais relève le retard important et qu'il y a eu des périodes possibles depuis l'hiver.

Philippe LEMOINE propose pour 2024, les tarifs suivants :

Nous avons délibéré en avril pour la nouvelle durée des concessions

Concession 1 emplacement (2m x 1m) perpétuelle : 600 €

Concession 1 emplacement (2m x 1m) pour 30 ans : 410 €

1 place au colombarium pour 30 ans : 410 €

### **Barnum :**

Location du barnum 6 m x 4 m par week-end : 100€

M le Maire propose de reconduire le tarif pour 2024, cette location est très peu utilisé et les autres barnums ne sont pas loués.

### **Impressions :**

Photocopie couleur A4 : 0.10€

Photocopie couleur A3 : 0.20 €

M le Maire propose les tarifs suivants :

Photocopie couleur ou noir et blanc A4 : 0.10€ par page

Photocopie couleur ou noir et blanc A3 : 0.20€ par page

Gratuité des copies noir et blanc pour les associations du village

Olivier CAURETTE demande de faire un bilan des copies par association

M Philippe LEMOINE précise que c'est déjà fait et qu'une facture est faite une fois par an aux associations.

### **Location de la salle des fêtes :**

Location à un habitant de la commune avec vaisselle - 2023 : 450 €

Location à un habitant de la commune sans vaisselle - 2023 : 380 €

Location à un habitant extérieur à la commune avec vaisselle - 2023 : 850 €

Location à un habitant extérieur à la commune sans vaisselle - 2023 : 700 €

Caution salle des fêtes pour la location – 2023 : 1000 €

Caution salle des fêtes pour le ménage – 2023 : 200 €

Philippe LEMOINE a proposé d'augmenter le prix de la location avec les travaux réalisés.

Olivier CAURETTE indique que l'on pourrait proposer une option pour la location de la sono aux habitants de Chaussy mais pas aux extérieurs pour éviter de ne pas retrouver les utilisateurs en cas de dégradations de 200 €. Également, de proposer une caution de 2 000 €. Le contrat de location de la salle des fêtes devra être modifiée.

Philippe LEMOINE propose de fixer un prix de 200 € pour la location de la sono.

Vu les échanges, Philippe LEMOINE propose les tarifs ci-dessous pour 2024 :

Location à un habitant de la commune avec vaisselle : 450 €

Location à un habitant de la commune sans vaisselle : 380 €

Location à un habitant extérieur à la commune avec vaisselle : 850 €

Location à un habitant extérieur à la commune sans vaisselle : 700 €

Caution salle des fêtes pour la location : 1000 €

Caution salle des fêtes pour le ménage : 200 €

Nouveaux tarifs :

Location de la sono : 200 €

Cautiion pour la sono : 2 000€

Après vote, les conseillers présents valident à l'unanimité les tarifs communaux présentés ci-dessus.

#### **4) Délibération pour tirer le bilan de la concertation pour Villarceaux pour ajouter STECAL au PLU**

Olivier CAURETTE indique qu'il a rencontré une guide du domaine de Villarceaux et lui a présenté une nouvelle application d'aide à la visite en solo.

M le Maire déplore que le projet s'appauvrisse et se résume à un projet d'hôtellerie et restauration. La dimension culturelle est très réduite dans le projet.

Après vote, Hélène LUCAS (pouvoir Alexandre KEITA) s'abstient, les conseillers présents valident à la majorité le bilan de la concertation pour la création du STECAL avec 8 voix pour et 2 abstentions

#### **5) Délibération pour tirer le bilan de la concertation pour la modification des bois classés (EBC) de notre PLU pour Villarceaux**

Après vote, Hélène LUCAS (pouvoir Alexandre KEITA) s'abstient, les conseillers présents valident à la majorité le bilan de la concertation pour la réduction de l'EBC avec 8 voix pour et 2 abstentions.

#### **6) Délibération pour tirer le bilan de la concertation Villarceaux pour la modification simplifié n°1 du PLU**

Après vote, Hélène LUCAS (pouvoir Alexandre KEITA) s'abstient, les conseillers présents valident à la majorité le bilan de la concertation pour la modification n°1 du PLU avec 8 voix pour et 2 abstentions.

#### **7) Questions diverses :**

⇒ Hélène LUCAS demande le prolongement d'une bande jaune anti-stationnement à l'intersection rue de la gendarmerie / rue du clos de l'Isle car de nombreuses voitures se garent le long de la voie et empêchent la circulation normale dans cette rue.

Olivier CAURETTE rappelle qu'il y a 2 ans, il avait contacté les gendarmes qui avaient indiqué de faire preuve de communication aux citoyens et de rappeler le montant de l'amende. Des flyers existent, il en imprimera en mairie la semaine prochaine. Une publication sur le site internet et sur illiwap seront également prévues. Si jamais les stationnements continuent, il conviendra d'appeler la Gendarmerie.

Michaël ROLLOIS indique qu'il convient de noter et prendre en photos lorsque l'on met des papiers pour garder en mémoire les stationnements gênants.

- Chaque conseiller pourra utiliser cette amende préventive à condition de prendre une photo du problème et d'en informer immédiatement la mairie.

- Alexia LUNEL indique que pour la représentation du théâtre du PIVO le 28 septembre à 16h, il serait intéressant de prévoir une collation : frites, crêpes, sodas par une association du village. Elle demande une aide de la mairie pour l'achat des produits de base, soit 200 €.

Les conseillers présents sont d'accord pour accorder cette aide financière.

⇒ M le Maire indique que plusieurs courriers d'une habitante Place Charles de Gaulle ont été reçus en recommandé en mairie depuis janvier. Ce courrier indique qu'après l'achat de leur bien, leur réseau d'assainissement dysfonctionne et qu'ils ont payé des travaux. Ils demandent un remboursement de ces travaux. Ils affirment que le diagnostic réalisé par la mairie est erroné.

M le Maire précise qu'en cas de vente, une attestation de raccordement à l'assainissement collectif est faite. Les employés communaux ont donné un avis conforme mais en signalant un : « branchement direct dans la canalisation du réseau ». La fiche de contrôle remise a été rédigée en ce sens. Cette dernière est d'ailleurs jointe au courrier.

La mairie a déjà répondu aux premiers courriers en expliquant la fonction du contrôle effectué par la mairie.

Les demandeurs estiment sans savoir que le personnel de la mairie ne serait pas compétant et demande la prise en charge de leurs travaux par la mairie.

Michaël ROLLOIS et Olivier CAURETTE sont surpris de recevoir ce courrier à leur domicile privé car ils exercent leur rôle auprès de la commune à la mairie. Les courriers peuvent être déposés en mairie. Olivier CAURETTE propose de nous rapprocher de l'aide juridique.

M le Maire propose de rencontrer ces personnes une nouvelle fois et de lancer également une consultation de la protection juridique.

⇒ Patrick SARAZIN indique que les habitants des nouvelles maisons rue du Clos de l'Isle stationnent sur la route et rendent difficile voir impossible la circulation des engins de la ferme alors qu'ils doivent stationner leur véhicule sur leur terrain.

Date du prochain conseil : 5 septembre 2024 à 20h

Fin de séance à 21h45